

### PROGRAMME

Référence : **HQAli4015**  
Mise à jour le : 08/04/2021

#### Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire :

- ☉ Sera capable de maîtriser les bonnes pratiques hygiéniques spécifiques à la vente en vrac non alimentaire

#### Public

Salariés de l'entreprise occupant le poste de :

- ☉ Référent « vente en vrac » pour la partie réglementation
- ☉ Collaborateur du point de vente pour les bonnes pratiques d'hygiène

#### Prérequis

- ☉ Connaître la réglementation de la vente en vrac

#### Durée et Lieu

- ☉ 3H30 en intra-entreprise pour les bonnes pratiques d'hygiène

#### Accessibilité

- ☉ AQUALEHA prend en compte les différents types d'handicaps dans la réalisation de ses formations

#### Modalité d'évaluation

- ☉ L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée au travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci.

***Ce programme permet à vos équipes de prendre connaissance de la réglementation et des bonnes pratiques d'hygiène à respecter au quotidien pour la vente en vrac non alimentaire. Ce module est complémentaire du module réglementaire en vente en vrac alimentaire***

#### 1. LES BONNES PRATIQUES DU VRAC NON ALIMENTAIRE

Les produits pour animaux

Les produits non alimentaires

- ☉ Les produits cosmétiques vrac
- ☉ Les produits détergents vrac

#### Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des apports théoriques, des exercices et des travaux pratiques. Un plan d'actions sera remis à la fin de la formation aux participants.

#### Matériel :

Tableau blanc, support informatique, Plan de Maîtrise Sanitaire du point de vente

#### Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.